



Mairie de Charensat

Réunion du 11 Décembre 2018

Présents : MM. BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET – DEBOUDARD - DUBOISSET – LENOBLE – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

Absents : MM. BACCONNET (pouvoir donné à Mr BLANCHON) - MOUILLET -

Date de convocation : 03/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme DUBOISSET Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Remarques sur le compte-rendu du 05/11/2018 : Mme LENOBLE fait remarquer que sur ce compte-rendu, il manque des éléments sur le point « Chancelade » par rapport à ce qui a été dit lors de la réunion : elle lit le mail des conseillers minoritaires qu'elle a envoyé en mairie pour demander des explications. Le Maire précise le prix de vente de l'étang : 900 000 €. Il est estimé à 1 100 000 € par le service des domaines.

Approbation du compte-rendu du 05/11/2018 : 7 pour – 3 contre – 2 abstentions

- **Dossier DETR 2019 :** comme il avait été décidé lors de la réunion du 05/11/2018, Monsieur le Maire propose de présenter le dossier DETR 2019 suivant « construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge » à Chancelade pour un montant H.T. de 312 395,92 € (dossier identique présenté à la Région et au Fonds de Mutualisation A89). La DETR est de 30 % du montant H.T. avec un supplément de 15 % sur le lot charpente. Monsieur le Maire présente le dossier aux conseillers. Accord à 11 POUR et 1 CONTRE pour le présenter.

- **Etang de Chancelade :** un des porteurs de projet sera présenté aux membres du conseil et du personnel communal qui le souhaitent lundi prochain. Une réunion a lieu jeudi 13 décembre avec d'autres collectivités (SMADC, Communauté de Communes et Conseil Départemental) pour discuter sur ce projet. Le nouveau Président de la Com Com est plutôt favorable. De potentiels acquéreurs se sont fait connaître dernièrement. Un d'entre eux envisagerait de le privatiser. Le problème de l'achat de l'étang pour un acquéreur privé est le foncier et les accès. Si une promesse de vente est signée, la commune sera consultée et aura deux mois pour faire valoir son droit de préemption. Pour envisager l'achat de l'étang, il est nécessaire de faire des simulations d'emprunts et voir avec les autres collectivités quel pourrait être leur niveau d'engagement.

- **ONF, prévision coupes de bois 2019 :** Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'ONF pour les coupes de bois en 2019, à savoir sur les parcelles 11 U, 12 A et 9 C (vente sur pied). Accord à l'unanimité.

- **Dossier projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité » :** Monsieur le Maire rappelle le projet porté par l'Etat en accompagnement spécifiquement les territoires ruraux avec une aide de 50% sur un montant H.T. plafonné à 7 000 €. Monsieur le Maire propose de présenter ce projet pour l'octroi d'une demande de subvention LEADER. Le coût global de l'opération s'élève à 7 372,11 € H.T. Le montant des aides sollicitées : 3 686,06 € de l'Etat et 2 211,62 € des financements européens (FEADER). Accord à l'unanimité pour présenter ce dossier au programme LEADER 2019.

- **Signalisation voirie et touristique :** Monsieur le Maire propose d'acheter quelques panneaux de signalisation. Pour la voirie forestière, indication de la voie romaine et panneau de départ au niveau du parking. Pour la voirie, un sens interdit de part et d'autre de la chaussée à Chevalet. Renforcement de la signalisation dans le bourg (notamment la zone 30). Limitation dans le secteur de La Gorce. Un panneau emplacement réservé pour le Docteur. Accord à l'unanimité

- **Courriers divers :**

* Proposition de la Scierie DUBOT & Fils pour l'achat de bois sur la parcelle 7 B (coupe 2^{ème} éclaircie) : 1 ha 54 a pour le prix de 4 870 €. Accord à l'unanimité.

* Construction d'un bâtiment d'accueil : subvention de 5 000 € accordée par le SAMDC dans le cadre du Fonds de Mutualisation A89.

* Voirie 2018 : subvention de 6 392 € accordée par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal).

* Création de voiries forestières : subvention de 2 030.49 € accordée par le Conseil Départemental.

* Témoignages recueillis pour le concours de la maison de retraite : 1 exemplaire remis à chaque conseiller. Une étude de besoins et d'opportunité (cabinet Gérontim), pour envisager la création de 2 chambres supplémentaires à l'intérieur du bâtiment existant, a été remise récemment. Une convention a été signée la semaine dernière avec les 25 autres établissements du secteur.

* Défense du centre médico-psychologique et hôpital de jour de Youx : accord à l'unanimité pour s'opposer à la fermeture de ce centre.

* Compétence « Enfance-Jeunesse » de la communauté de communes : modification des statuts de la com com concernant cette compétence. Accord à l'unanimité

* Arrêté chasse autour de l'étang de Chancelade : pour des soucis de sécurité Monsieur le Maire va prendre un arrêté interdisant la chasse sur les parcelles autour de l'étang et des sentiers de randonnée.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

www.charensat.fr